

Image not found or type unknown



Remboursement d'un vêtement perdu

Par **canet**, le **20/01/2008** à **13:43**

J'ai déposé un ensemble pantalon veste au pressing. Ces derniers ne m'ont rendu que la veste. Ils ont donné mon pantalon à un autre client. Rien n'a été rendu. Le pressing m'a proposé de me rembourser le pantalon. N'ayant pas de facture, ils m'ont proposé que je m'en rachète un.

La loi me permettait-elle d'exiger d'eux le remboursement d'un ensemble pantalon-veste ?

Qui me rembourse ? dois-je attendre que l'assurance me rembourse ? ou est-ce le commerçant qui me rembourse et se fait lui ensuite rembourser par l'assurance ?